



Risque ORAGE

Consignes de sécurité



BIEN VOUS PRÉPARER EN AMONT

- **Renseignez-vous sur l'organisation municipale** déployée pour la gestion d'une situation orageuse.
- **Installez un parafoudre** par un professionnel sur le tableau électrique, doublé de prises parafoudre.
- Constituez votre **kit de sécurité** *.
- Suivez les informations **sur l'évolution de la situation météo** attendue dans les prochaines heures : radios (poste à piles) et autres médias.
- Prévoyez **la mise en sécurité de vos véhicules et matériels exposés**.
- Assurez-vous **des conditions de mise en sécurité** (montée d'eau rapide) avant la pratique de toute activité aquatique ou de plein air.
- **Rangez et attachez solidement** tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- **Prévoyez un abri** pour vous mettre en sécurité à l'arrivée de l'orage.

Kit de sécurité * = lampe torche, radio à piles, piles de rechange, médicaments indispensables, 1 à 2 couvertures, vêtements, 1 à 2 bouteilles d'eau

ADAPTER VOTRE COMPORTEMENT SELON LE NIVEAU DE VIGILANCE

SOYEZ PRUDENT

- Evitez tout déplacement (à pied, en voiture). N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ni à la crèche : ils y sont en sécurité. Mettez en sécurité vos véhicules.
- Si vous êtes en voiture, restez à l'intérieur de votre véhicule et gardez-vous dès que possible sur une zone non exposée. Eteignez votre moteur, ne touchez à aucune partie métallique et restez éloignés des fenêtres. Si votre véhicule est touché, restez à l'intérieur et attendez les secours.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée. Eloignez-vous des cours d'eau.
- Installez les protections contre les entrées d'eau (fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...) et coupez les alimentations en électricité et en gaz.
- Si vous êtes en extérieur, évitez de courir ni de marcher à grandes enjambées. Ne vous abritez pas sous un parapluie, un préau métallique ou un arbre.
- Respectez strictement les indications routières des autorités (routes barrées, etc.).

METTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ

- Conformez-vous aux consignes de sécurité demandées par les autorités : rejoignez un lieu sécurisé hors d'eau (refuge habitation, centre d'accueil...).
- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Ne traversez jamais une zone inondée, ne descendez pas dans les sous-sols ou dans un parking souterrain.
- Rejoignez le lieu sécurisé muni de votre kit de sécurité et de vos papiers importants.
- Limitez vos appels téléphoniques.

RESTEZ EN SÉCURITÉ

- Restez confiné dans le lieu sécurisé (étages, centre d'accueil, etc.).
- Informez-vous de l'évolution de la situation (radio de proximité).

RETOUR A LA NORMALE

- Informez au plus tôt la mairie de votre situation et prenez connaissance des dispositifs d'aide mis à votre disposition.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant avis favorable de la mairie.
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche.
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- Aérez et désinfectez les pièces ; chauffez votre domicile.
- Proposez votre aide en mairie pour le rétablissement de la situation sur la commune.